

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°703 - ÉDITION DU 11 OCTOBRE 2024

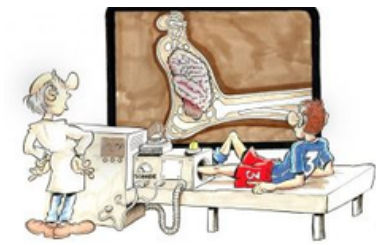


## TOP SCORER 95 – Du 07/10/2024



## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts & Règlements
- Organisation des compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminin
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Arbitrage - section des Lois du Jeu



Permanence médicale



  
Terre de jeu & d'équilibre



## COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 07 OCTOBRE 2024

**Présents** : MM S. BOISDENGLHIEN- BUDET- FAUGERON- LETELLIER

**Assiste**: M.J. GARCIA DANTAS (Comité)

**Absent excusé** : M. BAILLIEZ

### INFORMATION

**La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF**

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

## EVOCATION

### REPRISE DOSSIER FC ECOUEN

Match n° 28946648 du 22/09/2024 U16 D3.E ENT.CHAMPAGNE SAUSS.21 / ECOUEN FC 23

Date de la demande d'évocation : 24/09/2024

L'ENT.CHAMPAGNE SAUSS. n'ayant pas répondu dans les délais. (Amende 20 €)

Demande d'évocation recevable sur la forme et fondée. Le joueur M. LG. Kylian licence n° 2548140338 était bien suspendu.

Ce joueur était présent sur la feuille de match n° 28946648 du 22/09/2024 U16 D3. E ENT.CHAMPAGNE SAUSS.21 / ECOUEN FC 23

Match non homologué à la date de la demande d'évocation, la commission dit match perdu par pénalité à L'ENT.CHAMPAGNE SAUSS. pour inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match, pour en attribuer le gain à ECOUEN FC 23.

Article 226.4 (règlement généraux FFF) : la perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

AMENDE : 100€ x 1 = 100 EURO au club de CHAMPAGNE SFC 95 pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

#### FRAIS DE DOSSIER :

CREDIT : ECOUEN FC 23 : 43,50 €

DEBIT : CHAMPAGNE SFC 95 21 : 53,50 €

ECOUEN FC : 1 BUT 3 POINTS

ENT.CHAMPAGNE SAUSS. 21 : 0 BUT-1 POINT



De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **LG. Kylian** licence n° 2548140338 en date d'effet du 14/10/2024.

### REPRISE DOSSIER AS COURDIMANCHE

Match n° 28899015 du 22/09/2024 SENIORS D3.A ARNOUVILLE AS 1 / COURDIMANCHE AS 1

Date de l'évocation : 24/09/2024

La Commission met le dossier en délibéré.

### OSNY UNITED

Match n° 28913484 du 28/09/2024 SENIORS FUTSAL D1 OSNY UNITED / ATTAINVILLE FUTSAL

Date de la demande d'évocation : 29/09/2024

Demande d'évocation du club de OSNY UNITED sur l'équipe Futsal D1 de ATTAINVILLE FUTSAL sur la participation du joueur **C. Islam** licence n° 2546675667 au match cité ci-dessus au motif « Licence non active. »

**FRAIS DE DOSSIER :**

DEBIT : OSNY UNITED : 43,50 €

Le motif évoqué n'étant pas un motif d'évocation, la commission dit Evocation non recevable.  
Résultat acquis sur le terrain.

Pour information, après vérification par la commission, le joueur cité ci-dessus était qualifié à la date de la rencontre.

## RESERVE

### ES HERBLAY

Match n° 28942515 du 21/09/2024 U14 D3.B JS PONTOISIENNE 21 / ES HERBLAY 21.

Date de la réserve d'avant match : 21/09/2024

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES HERBLAY (RESERVE)**

La commission dit réserve recevable et fondée

La commission constate que les joueurs suivants n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre citée ci-dessus :

- AD. Adyan licence n° 9602658861
- B. Rayan licence n° 2548569481
- B. Amine licence n° 9604105371
- D. Oumar licence n° 2547940915
- H. Imrane licence n° 2548449355
- M. Wadaane licence n° 9602452961
- M. Abdelrahmanne licence n° 9603307202
- N. Zaccharia licence n° 9604485889
- D. Mateo licence n° 9603480030



La commission dit match perdu par pénalité au club de la PONTOISIENNE JS 21 pour inscription sur le feuille de match de joueurs non qualifiés, pour en attribuer le gain à l'ES HERBLAY 21.

**JS PONTOISIENNE 21 : 0 BUT-1 POINT**  
**ES HERBLAY 21 : 2 BUTS 3 POINTS**

**FRAIS DE DOSSIER :**  
**CREDIT- ES HERBLAY : 43,50 €**  
**DEBIT- JS PONTOISIENNE : 53,50 €**

## RECLAMATION

### MARLY LA VILLE ES

Match n° 28943923 du 28/09/2024 U14 D4.E PUISEUX LOUVRES FC 21 / ES MARLY LA VILLE 22.

Date de la réclamation : 30/09/2024

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES MARLY LA VILLE (RECLAMATION)**

Réclamation du club de **ES MARLY LA VILLE** sur l'inscription de 5 joueurs mutés hors période au match cité ci-dessus.

La commission dit réclamation recevable et fondée

La commission constate que les joueurs

- T. Ahmet licence n° 2548011708
- S. Youssef licence n° 2548064962
- K. Alain licence n° 9602631323
- LG. Dylan licence n° 2548394835
- A. Kamil licence n° 9603262050

ART 7.5.1 §C du RS du DVOF, seuls 4 joueurs mutés dont 1 hors période sont autorisés à être inscrits sur la feuille de match.

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de PUISEUX LOUVRES FC 21 pour inscription de 5 joueurs mutés hors période au match cité ci-dessus.

**PUISEUX LOUVRES FC 21 : 0 BUT-1 POINT**  
**ES MARLY LA VILLE 22 : 0 BUT 0 POINT**

**FRAIS DE DOSSIER :**  
**CREDIT- ES MARLY LA VILLE : 43,50 €**  
**DEBIT- PUISEUX LOUVRES FC : 53,50 €**

**La prochaine réunion LUNDI 14 OCTOBRE 2024**



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 08 OCTOBRE 2024

**Présents** : MM. Sénécal - Pézière - Mme Sylvestre – Cokgul - Podan-Mavounzy – Truffot - M. Macina (Comité)

**Présidente** : Mme Sylvestre

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### ***INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)***

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

#### ***RAPPEL***

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.  
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

#### ***ATTENTION***

##### ***Article 10.2 du RS du DVOF***

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



## COURRIERS DES CLUBS

### FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL

Courriel du 04/10/2024

La Commission confirme sa décision de votre forfait en CDM

Vous pouvez faire appel de cette décision

### THILLAY VAUD'HERLAND ESM

Courriel du 01/10/2024

U16 D3 Poule C

La COC ne peut changer le nom du club support en cours de saison, demande tardive.

### SOISY AND MARGENCY FC

Courriel du 08/10/2024

Motif : arrêté municipal

Le match a été reporté en raison de manifestation qui avait lieu dans le complexe sportif

## REMERCIEMENTS ARBITRES

M. Freddy SAINT-HILAIRE

M. Yanis FOUSSIER

M. Michel CHARTIER

## FEUILLES DE MATCHES IRREGULIERES

### CORMEILLAIS ACS

CRITERIUM +55 Ans

Match n° 28430640 du 06/10/2024

CORMEILLAIS ACS / HERBLAY ES

CORMEILLAIS Amende 10€

### PUISEUX LOUVRES FC

U15 D1 Poule B

Match n° 28429284 du 05/10/2024

PUISEUX LOUVRES FC 95 / ERMONT

PUISEUX LOUVRES FC 95 Amende 10€

## MATCHES A JOUER

### DATES

### NEUVILLE SUR OISE AS

Vétérans +45 ans Poule B

Match n° 28895243 du 13/10/2024

NEUVILLE / SOISY ANDILLY MARGENCY

Motif : arrêté municipal

Le match se déroulera le 05/01/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



**VILLIERS LE BEL FC**

Seniors D2 Poule A  
Match n°28352297 du 13/10/2024  
VILLIERS LE BEL FC 2 / HERBLAY ES 1  
Match à jouer le 01/11/2024  
Motif : coupe de France  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**VAUREAL FCM**

Seniors D2 Poule B  
Match n°28352560 du 13/10/2024  
VAUREAL FCM 1 / ERMONT AS 2  
Match à jouer le 01/11/2024  
Motif : coupe de France  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**MERY MERIEL FC**

U16 D3 Poule B  
Match n°29594686 du 22/09/2024  
VAUREAL FCM 22 / MERY MERIEL FC 22  
Match à jouer le 27/10/2024  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**ROISSY EN France US**

U18 D3 POULE C  
Match n°28947205 du 22/09/2024  
ROISSY EN FRANCE / CERGY PONTOISE FC  
Match à jouer le 27/10/2024  
Accord de la COC  
Accord des 2 clubs

**ADAMOIS OL**

ANCIENS D4 Poule B  
Match n°28255860 du 29/09/2024  
AS ORVILLOISE 32 / OL ADAMOIS 32  
Le match se déroulera le 13/10/2024  
Accord de la COC  
Accord des 2 clubs

**MONTMORENCY FC**

ANCIENS D2 Poule B  
Match n°28897583 du 13/10/2024  
MONTMORENCY FC / MONTMAGNY FC  
Le match se déroulera le 01/01/2025  
Motif : arrêté municipal  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**CHANGEMENT de DATES FOOTCLUBS****MENUCOURT AS**

U16 D3 Poule E

Match n°28946616 du 03/11/2024

MENUCOURT AS 1 / ECOUEN FC 3

Match à jouer le 13/10/2024

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

**MATCHES A REJOUER****DATES****BEAUCHAMP AS**

Seniors D3 Poule A

Match n°28352774 du 06/10/2024

BEAUCHAMP AS 1 / ARNOUVILLE FAS 1

Match à jouer le 01/11/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**MATCHES A JOUER****DATES****PARMAIN AC**

U14 D4 Poule A

Match n°28943000 du 05/10/2024

PARMAIN AC 1 / ARNOUVILLE FAS 2

Match à jouer le 26/10/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**CONFIRMATION DE RESULTAT****MONTIGNY FC**

Seniors D4 Poule B

Match n°28939956 du 05/10/2024

MONTIGNY FC 95 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 23

MONTIGNY FC 95 1                      0pt      1but

SAINT OUEN L'AUMONE AS 23      3pts      5buts

**FOSES UF**

Seniors D4 Poule B

Match n°28435721 du 06/10/2024

FOSES FU 2 / SAINT PRIX ES 2

SAINT PRIX ES 2                      0pt      1but

FOSES FU 2                              3pts      2buts



**GARGES FCM**

U16 D1

Match n°28944454 du 22/09/2024

GARGES FCM / SAINT LEU 95 FC

GARGES FCM	0pt	0but
SAINTE LEU 95 FC	3pts	3buts

**MONTIGNY OL**

U14 D4 Poule D

Match n°28943422 du 28/09/2024

MONTIGNY FC 95 / CORMEILLAIS ACS 22

MONTIGNY FC 95	0pt	0but	
CORMEILLAIS ACS 22	3pts		11buts

## PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

**GARGES FCM**

Anciens D3 Poule B

Match n°28897905 du 06/10/2024

BEAUCHAMP AS 31 / GARGES FCM 31

GARGES FCM 31	Amende 30€		
GARGES FCM 31	-1pt	0but	
BEAUCHAMP AS 31	3pts		5buts

**ENT ROISSY THILLAY**

U16 D3 Poule B

Match n°28945622 du 06/10/2024

ENT. ROISSY THILLAY 22 / MONTMAGNY FC 21

ENT. ROISSY THILLAY 22 Amende 30€

ENT. ROISSY THILLAY 22	-1pt	0but	
MONTMAGNY FC 1	3pts		5 buts

**VAUREAL FCM**

U18 D3 Poule A

Match n°28947423 du 06/10/2024

VAUREAL FCM 23 / ENTENTE CHAMPAGNE SAUSSERON 21

VAUREAL FCM 23 Amende 30€

VAUREAL FCM 23		-1pt	0but
ENTENTE CHAMPAGNE SAUSSERON 21	3pts		5 buts

**MONTSOULT BAILLET US**

Seniors D4 Poule C

Match n°28435999 du 22/09/2024

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / MONSOULT BAILLET US 2

MONSOULT BAILLET US 2 Amende 30€

MONSOULT BAILLET US 2	-1pt	0but	
ENT. BEAUMONT MOURS 1	3pts		5 buts

**MENUCOURT AS**

SENIORS D3 Poule B

Match n°29269239 du 06/10/2024

MENUCOURT AS 2 / MARCOUVILLE CITY CP 2

MENUCOURT AS Amende 30€

MARCOUVILLE CITY CP 2 -1pt 0but

MENUCOURT AS 2 3pts 5 buts

**MARLY LA VILLE ES**

U14 D4 Poule E

Match n°29612545 du 05/10/2024

MARLY LA VILLE ES 22 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 21

BELLOY SAINT MARTIN ASC 21 Amende 30€

BELLOY SAINT MARTIN ASC 21 -1pt 0but

MARLY LA VILLE ES 22 3pts 5 buts

**DOMONT FC**

Seniors D4 Poule C

Match n°28436005 du 22/09/2024

DOMONT FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 2

PUISEUX LOUVRES 95 2 Amende 30€

PUISEUX LOUVRES 95 2 -1pt 0but

DOMONT FC 2 3pts 5 buts

**PONTOISIENNE JS**

Seniors D4 Poule A

Match n°29269241 du 06/10/2024

PONTOISIENNE JS 3 / DEUIL ENGHIEU FC 2

PONTOISIENNE JS 3 Amende 30€

PONTOISIENNE JS 3 -1pt 0but

DEUIL ENGHIEU FC 2 g3pts 5 buts

**PREMIER FORFAIT AVISE SANS AMENDE****PARMAIN AC**

CDM D2

Match n°28893912 du 06/10/2024

COURDIMANCHE AS 5 / PARMAIN AC 5

PARMAIN AC 5 -1pt 0but

COURDIMANCHE AS 5 3pts 5 buts

**DEUXIEME FORFAIT AVISE SANS AMENDE****GAFEPB**

U18 D3 Poule B

Match n°28947553 du 06/10/2024

GAFEPB 21 / MAGNY EN VEXIN FC 21

MAGNY EN VEXIN FC 21 -1pt 0but

GAFEPB 21 3pts 5buts

**HERBLAY ES**

Seniors Féminines D1

Match n°29685863 du 04/10/2024

HERBLAY ES 1 / PONTOISIENNE JS 1

HERBLAY ES 1 -1pt 0but

PONTOISIENNE JS 1 3pts 5 buts

**DEUXIEME FORFAIT AVEC AMENDE****ADAMOIS OL**

Anciens D4 Poule B

Match n°28425820 du 06/10/2024

ADAMOIS OL 32 / ARGENTEUIL FC 32

ARGENTEUIL FC 32 Amende 30€

ARGENTEUIL FC 32 -1pt 0but

ADAMOIS FC 32 3pts 5buts

**MENUCOURT AS**

U18 D3 Poule B

Match n°28947554 du 06/10/2024

MENUCOURT AS 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21

PUISEUX LOUVRES 95 21 Amende 35€

PUISEUX LOUVRES 95 21 -1pt 0but

MENUCOURT AS 21 3pts 5buts

**AMENDE POUR FORFAIT APRES PUBLICATION DES CALENDRIERS****GARGES FCM**

Anciens +45 ans Poule C

Amende 110€

**FORFAIT GENERAL****COURDIMANCHE AS**

Anciens D3 Poule B

COURDIMANCHE Amende 110€

**GAFEPB**

U14 D4 Poule D

GAFEPB 212 Amende 110€

**MONTMORENCY FC**

Seniors Féminines D1

MONTMORENCY FC 1 Amende 110€

**ARGENTEUIL FC**

Anciens D4 Poule B

ARGENTEUIL FC 32 Amende 110€

Secrétaire de Séance  
M SénécalPrésidente de Séance  
Mme Sylvestre



## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 08 octobre 2024

Présents : MM Huart et MM JOLY

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.  
RAPPEL

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### **Article 44.2 –**

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

### **ATTENTION :**

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### COURRIERS DES CLUBS

AEGENTEUIL RC

Mail du 04/010/24

U18F

Nous prenons en compte le forfait général de votre équipe U18F à 8

**CHAMPAGNES SFC**

Mail du 05/10/24

Séniors F

Nous intégrons votre équipe séniors F à 8 au critérium, en remplacement du non affecté 2

Votre 1<sup>ère</sup> rencontre sera le 11/10/24 contre GROSLAY FC 1**EAUBONNE CSM FOOTBALL**

Mail du 02/10/24

Séniors F à 8

Nous retirons votre équipe séniors F du critérium à 8

**RENCONTRES REPORTES**

15/11/24

**SENIORS f**

CHAMPAGNES SFC 1 – GAFEPB 1

Match n°29748783 du 04/10/24

**FORFAITS AVISES****COSMO TAVERNY 1****U18F**

Mail du 03/10/24

Match n°29748369 contre St Ouen l'aumone

**AMENDES****ARGENTEUIL RC 1**

U18F

Forfait General : **110€****APPEL A FEUILLES DE MATCHS****SENIORS F à 8****Groupe A**

ENTENTEN BEAUMONT MOURS 1 / ENTENTE BELOY ST MARTIN VIARMES 2

Match n°29748755

**1<sup>er</sup> Appel le 08/10/24****Groupe B**

ENTENTE MERY LERIEL FC 2 / MAGNY EN VEXIN FC 1

Match n°29748782

**1<sup>er</sup> Appel le 08/10/24**



## COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

Réunion du 08 octobre 2024

**Présents** : Mr. Maillet - Mme Lutz – Mme Cyprien - Mr. Lutz - Mr. Budet

**Assiste**: Mr. El Fakri (CD)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

**ART 20.3** Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

### COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



## ATTENTION

### HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 16H00
- 16 ans (U16) 13H30
- 18 ans (U18) 13H30
- Seniors 15H00
- Seniors CDM 09H45
- Anciens /dimanche matin 09H45
  
- Féminines U15F U18F 15H00
- SENIORS 15H00

## INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

### RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



### **COUPE DU COMITE LESTRUHAUT - SENIORS**

- Rencontre MONTMORENCY FC 2 / HERBLAY ES 2

MONTMORENCY FC 2 : Forfait non avisé  
ES HERBLAY ES 2 qualifié

Amende 25€ MONTMORENCY FC

### **COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - U16**

Rencontre US MAGNY EN VEXIN 1 / VILLIERS LE BEL FC 1

La Commission valide la programmation de cette rencontre le 27 octobre 2024 à 12h30 sur les installations de Magny en Vexin

### **COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - U14**

La rencontre opposant MARCOUVILLE CITY CP 21 à SAINT BRICE FC 21 prévue le 19 octobre 2024 à 15h30 est reportée au 02 novembre 2024 même heure.

### **COUPE DU COMITE - U14**

La rencontre opposant MENU COURT AS 22 à SAINT BRICE FC 24 prévue le 19 octobre 2024 à 15h00 est reportée au 02 novembre 2024 même heure.

### **COUPE DU COMITE - U16**

La rencontre opposant VAUREAL FCM 22 à ACADEMIE ERMONT 22 se jouera le 23/10/2024 à 20h00

### **COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - ANCIENS**

- Rencontre GARGES FCM 1 / CERGY PONTOISE FC 1

GARGES LES GONESSE FCM 1 : Forfait non avisé  
CERGY PONTOISE FC 1 qualifié

Amende 25€ GARGES LES GONESSE FCM

- Rencontre OSNY FC 31 / ERMONT AS 31 du 29/09/2024 (match n° 29244324)

1° appel à feuille de match





## COUPE DU VAL D'OISE COUTELIER - SENIORS - DEUXIEME TOUR

2ème TOUR du 27 octobre 2024 A 15H00

MATCH	CLUB	CLUB
1	MERY MERIEL FC 1	MARLY LA VILLE ES 1
2	DEUIL ENGHIEU FC 1	MONTSOULT BAILLET US 1
3	ARNOUVILLE FAS 1	FOSSES FU 1
4	EZANVILLE ECOUEN US 1	CHAUMONTEL LUZARCHES 1
5	COURDIMANCHE AS 1	VIARMES ASNIERES OL 1
6	EAUBONNE CSM 1	SAINT PRIX ES 1
7	AUVERS ENNERY FC 1	PUISEUX LOUVRES 95 1
8	GROSLAY FC 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
9	GAFEPB 1	PONTOISIENNE JS 1
10	ROISSY EN FRANCE US 1	ERAGNY FC 1

EXEMPT : ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

## COUPE DU COMITE LESTRUHAUT - SENIOR - DEUXIEME TOUR

27 octobre 2024 A 15H00

MATCH	CLUB	CLUB
1	MAGNY US CANTON 2	JOUY LE MOUTIER FC 2
2	CERGY PONTOISE FC 3	ST BRICE FC 2
3	EZANVILLE ECOUEN US 2	ERMONT AS 2
4	FC VILLIERS LE BEL 3	FRANCONVILLE FC 2
5	ES HERBLAY 3	ARGENTEUIL RC 2
6	CORMEILLAIS ACS 2	COSMO TAVERNY 2
7	ECOUEN FC 2	PERSAN US 2
8	ST OUEN L'AUMONE AS 3	ADAMOIS OL 2
9	EAUBONNE CSM 2	BEZONS USO 2
10	GONESSE RC 2	MARLY LA VILLE ES 2
11	ROISSY EN FRANCE US 2	ERAGNY FC 2
12	GARGES LES GONESSE FCM 2	ES HERBLAY 2
13	CHAMPAGNE SFC 95 2	ST LEU 95 FC
14	GROSLAY FC 2	ARGENTEUIL FC 2
15	SARCELLES AAS 3	MERY MERIEL FC 2



## COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - CDM – TOUR DE CADRAGE

27 octobre 2024 A 9H45

MATCH	CLUB	CLUB
1	PORTUGAIX PAIX VIVRE 5	CERGY PORTUGAIS 5
2	AS TOHO 5	CHAMPAGNE SFC 95 5

## COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - U18 - PREMIER TOUR

27 octobre 2024 A 13H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	THILLAY VAUD'HERLAND 1	GARGES LES GONESSE FCM 1
2	CHAMPAGNE 95 SFC 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
3	GROSLAY FC 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
4	MARCOUVILLE CITY CP 1	ARGENTEUIL FC 1
5	OSNY FC 1	GAFEPB 1
6	MERY MERIEL FC 1	MONTSOULT BAILLET US 1
7	BEAUCHAMP AS 1	PUISEUX LOUVRES 95 1
8	COURDIMANCHE AS 1	FRANCONVILLE FC 1
9	PIERRELAYE FC 1	MAGNY US CANTON 1
10	FC VILLIERS LE BEL 1	GONESSE RC 1
11	ERAGNY FC 1	EAUBONNE CSM 1
12	MFC 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
13	ES HERBLAY 1	ROISSY EN FRANCE US 1
14	VIARMES ASNIERES OL 1	ECOUEN FC 1
15	COSMO TAVERNY 1	AUVERS ENNERY FC 1
16	FRETTOISE ES 1	MENUCOURT AS 1

EXEMPT : PERSAN US 1



## COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - U16 - DEUXIEME TOUR

27 octobre 2024 A 13H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	VEXIN AS 1	GARGES LES GONESSE FC 1
2	FRETTOISE ES 1	ADAMOIS OL 1
3	ERMONT AS 1	MERY MERIEL FC 1
4	BRUYERES BERNES USM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
5	ENT. ROISSY THILLAY 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
6	ACADEMIE ERMONT CL	FRANCONVILLE FC 1
7	CHAMPAGNE SFC 95 1	ARGENTEUIL RC 1
8	BEZONS USO 1	ECOEN FC 1
9	PUISEUX LOUVRES FC 95 1	GONESSE RC 1
10	PERSAN US 1	MONTMORENCY FC 1
11	MONTIGNY FC 95 1	SAINT PRIX ES 1
12	SAINT LEU 95 FC 1	ARGENTEUIL FC 1

EXEMPT : OSNY FC 1

## COUPE DU COMITE - U16 - TOUR DE CADRAGE

27 octobre 2024 A 13H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	SAINT OUEN L'AUMONE AS 3	BEAUCHAMP AS 2
2	GOUSSAINVILLE FC 2	SAINT LEU 95 FC 2
3	VAUREAL FCM 2	ACADEMIE ERMONT CL 2
4	ARGENTEUIL RC 2	SARCELLES AAS 4
5	ARGENTEUIL RC 3	ADAMOIS OL 2



## COUPE DU VAL D'OISE - ANCIENS - DEUXIEME TOUR

27 octobre 2024 A 9H45

MATCH	CLUB	CLUB
1	FC VILLIERS LE BEL 31	VAUREAL FCM 31
2	BELLOY ST MARTIN ACS 31	US ST GRATIEN 31
3	MARLY LA VILLE US 31	BOUFFEMONT ACS 31
4	THILLAY VAUD'HERLAND 31	CHAMPAGNE SFC 95 31
5	BEAUCHAMP AS 31	SURVILLIERS AVENIR 31
6	CHAUMONTEL LUZARCHES 31	ARGENTEUIL RC 31
7	DEUIL ENGHIEU FC 31	ADAMOIS OL 31
8	ACADEMIE ERMONT CL 31	ERMONT AS 31
9	VALLEE DU SAUSSERON US 31	AS ORVILLOISE 31
10	MONTMORENCY FC 31	JOUY LE MOUTIER FC 31
11	AUVERS ENNERY FC 31	EZANVILLE ECOUEN US 31
12	VEXIN AS 31	SAINT PRIX ES 31
13	FRANCONVILLE FC 31	CERGY PONTOISE FC 31

EXEMPT : EAUBONNE CSM 1

## COUPE DU COMITE - ANCIENS – TOUR DE CADRAGE

27 octobre 2024 A 9H45

MATCH	CLUB	CLUB
1	MONTMORENCY FC 32	VAUREAL FCM 32
2	JOUY LE MOUTIER FC 32	ECOUEN FC 32
3	PERSAN PORTUGAIS ACS 32	THILLAY VAUD'HERLAND 32
4	CHAMPAGNE SFC 95 32	MONTMAGNY FC 32
5	SARCELLES AAS 32	GONESSE RC 32

**COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - +45 - TOUR DE CADRAGE**

27 octobre 2024 A 9H45

MATCH	CLUB	CLUB
1	ARGENTEUIL RC 5	JOUY LE MOUTIER FC 5
2	SOISY ANDILLY MARGENCY 5	ERMONT AS 5
3	FONTENAY EN PARISIS 5	MONTMORENCY FC 5
4	GARGES LES GONESSE FCM 5	FOSES FU 5
5	THILLAY VAUD'HERLAND 5	ES HERBLAY 5

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2024

**Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos  
M Doucara – M Rabia – M Sénécal

**Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

**Excusés :** Mme Nicolle – M Le Nagard

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

### RAPPEL

**Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.**

**Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.**

**En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.**

**La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.**

***ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.***



## COURRIER DES CLUBS

**ADAMOIS OL** : Mail du 04 10 24

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U10/U11 – série 3 sur les rencontres du 05/10/24 à MAGNY FC

**ADAMOIS OL** : Mail du 07 10 24

Pris note de la modification d'horaires des rencontres de critérium U10/U11 à domicile à 9h30

**ARGENTEUIL FC** : Mail du 04 10 24

Pris note de votre rappel de votre impossibilité de jouer les rencontres de critérium U10/U11 du 05/10/24 matin. La commission reporte toutes les rencontres le 21/12/24. En cas d'impossibilité merci de faire les demandes de dérogation via footclubs

**ARGENTEUIL RC** : Mail du 04 10 24

Pris note des responsables de catégories de votre club

**ARNOUVILLE FAS** : Mail du 08 10 24

Pris note du souci rencontré avec les FMI et les feuilles de match papier

**AUVERS ENNERY FC** : Mail du 06 10 24

Pris note de la réception de vos feuilles de présence et de plateau. La commission vous rappelle que c'est au club de déposer les feuilles de présence et récapitulative de plateau directement dans FAL.

**BEAUCHAMP AS** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre demande de modification d'horaires concernant vos rencontres U12/U13. La commission transmet au secrétariat pour validation et modification dans l'agenda

**BEAUCHAMP AS** : Mail du 03 10 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 4 du critérium U12/U13 – série 4 poule D du 15/10/24

**BELLOY ST MARTIN ASC** : Mail du 05 10 24

Pris note de votre demande d'engager une équipe U6/U7 supplémentaire. Elle sera intégrée après les vacances scolaires.

**BOUFFEMONT ACF** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre information concernant la non-tenu du plateau du U9 du 05/10. La commission regrette mais il était noté dans les PV du 16 & 23/09 de bien vérifier les destinations des centres des plateaux le vendredi midi au plus tard. D'autre part ce plateau était prévu au calendrier annuel du Foot Animation

**BRUYERES BERNES USM** : Mail du 03 10 24

Pris note de la réception de vos feuilles de match papier pour les rencontres U10/U11

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : Mail du 03 10 24

Pris note de la réception de votre feuille de match papier pour la rencontre U12/U13

**COSMO TAVERNY** : Mail du 04 10 24

Pris note de votre réponse concernant le match U12 Avenir à GARGES FCM du 28/09/24. La commission a fait un 1<sup>er</sup> appel de feuille de match papier

**COSMO TAVERNY** : Mail du 01 10 24

Pris note du souci rencontré avec les FMI. La commission attend les feuilles de match papier

**DEUIL ENGHEN FC** : Mail du 23 09 24

Pris note de votre souci rencontré avec la FMI sur rencontre U13 Avenir du 21/09/23 à ERAGNY FC.

**FRANCONVILLE FC** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre remarque concernant l'engagement de vos équipes U12/U13. La commission regrette votre mail tardif car la composition des groupes était parue dans le PV du 23/09/24. La commission vous confirme qu'après vérification de vos engagements, vous avez bien noté 4 équipes en critérium départemental. Si vous ne pouvez pas honorer toutes les rencontres la commission vous demande de déclarer vos équipes forfait général.

**GONESSE RC** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre demande d'engager des équipes U10/U11 supplémentaires. Les calendriers de la 1ère phase étant parus, nous ne pouvons pas répondre favorablement à votre demande. Vous pourrez engager vos équipes sur la 2<sup>ème</sup> phase

**MONTMORENCY FC** : Mail du 04 10 24

Pris note du forfait non avisé de vos équipes 4 & 5 sur critérium U12/U13 – série 2 du 05//10/24 contre FOSSES UF

**OSNY FC** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre demande d'engager des équipes supplémentaires U7 et U8. La commission les intégrera après les vacances scolaires

**OSNY FC** : Mail du 01 10 24

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres de critérium U12/U13. La commission transmet au secrétariat ;

**PARMAIN AC** : Mail du 06 10 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du U6/U7. Après vérification sur FAL, aucun souhait n'a été formulée pour les U8. La commission s'étonne de cette demande et souhaite avoir des précisions. La commission rappelle que l'engagement dans une épreuve implique l'accueil à domicile de rencontres ou plateaux.

**PERSAN US** : Mail du 30 09 24

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes U8 et U9. La commission les intégrera après les vacances scolaires

**PIERRELAYE FC** : Mail du 06 10 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir des centres de plateaux et rencontres de critérium U10/U11 et U12/U13. La commission regrette de ne pas avoir été prévenu en amont afin de prévoir le report des différents matchs. Le centre est transféré dans son intégralité sur les installation du club de ST OUEN AS.

**ST BRICE FC** : Mail du 03 10 24

Pris note de votre demande de report de match concernant les critères U10/U11 & U12/U13. La commission vous demande de faire les dérogations via footclubs

**ST LEU FC** : Mail du 03 10 24

Pris note de votre information de l'adresse du stade concernant les rencontres de critérium U12/13, à savoir :  
Stade des Andrésys 2 – Terrain Daniel Robin – Bd André Brémont – Rue d'Ermont à ST LEU

**St OUEN AS** : Mail du 03 10 24

Pris note de votre remarque concernant la feuille de match réclamée. Malheureusement la commission n'a pas toujours pas reçu la feuille de match papier U13 Avenir

**SURVILLIERS AVENIR** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U8/U9. La commission effectuera la modification pour le prochain plateau.

**SURVILLIERS AVENIR** : Mail du 04 10 24





Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7. Après vérification la commission maintient le centre car vous ne recevez pas de critérium U10/U11 le même jour.

**ES VAL D'OISE** : Mail du 02 10 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur les rencontres de critérium du 05/10/24

**VALLEE DU SAUSSERON** : Mail du 25 09 24

Pris note de votre demande concernant vos équipes U8/U9. Suite à votre mail, la commission vous recevra le 14/10/24. (voir convocation ci-dessous)

**VALLEE DU SAUSSERON** : Mail du 05 10 24

Pris note du forfait général de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 – série 2 – poule B

**VEXIN AS** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre remarque concernant les rencontres de critérium. La commission se saisit du sujet mais vous rappelle que les compétitions sont sur 2 années d'âge. La composition et la numérotation de chaque équipe relève de l'autorité des clubs. Nous vous encourageons dans votre démarche concernant la préparation des rencontres et regrettons que l'ensemble des clubs ne suivent pas nos recommandations rappelées lors du 12/09

**VIARMES ASNIERS OL** : Mail du 07 10 24

Pris note de votre remarque concernant l'amende du forfait de votre équipe U13 Avenir. Annulation de l'amende de 15€ ;

**VILLIERS FC** : Mail du 06 10 24

Pris note de votre interrogation concernant le nombre d'équipes U6/U7 engagées. Après vérification vous avez bien 3 équipes sur le centre de GOUSSAINVILLE & 3 équipes sur le centre de VEMARS ST WITZ.

## MATCHS REMIS AU 21 DECEMBRE 2024

### CRITERIUM U10/U11

**CORMEILLAIS ACS 1 – 2 – 3 & 4 vs ARGENTEUIL FC 1 – 2 – 3 & 4** : matchs n° 29712901 – 29712925 – 29712991 & 29713094

**ARGENTEUIL FC 5 – 6 – 7 & 8 vs SARCELLES AAS 7 – 8 – 9 & 10** : matchs n° 29719416 – 29713970 – 29713988 & 29714026

## CONVOCATION URGENTE

Lundi 14 octobre 2024 à 19 heures

### Plateaux & Critériums

Pour le club de **VALLEE DU SAUSSERON**

- Le Président
- Le Responsable Foot Animation

À la suite de votre demande

Lundi 14 octobre 2024 à 19 heures 30

### Plateaux & Critériums

Pour le club de **BEZONS USO**

- Le Président
- Le Responsable Foot Animation

A la suite du dysfonctionnement de votre Ecole de Football U7 à U13 (Forfait – FMI – Plateaux ...)



## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### CRITERIUM U10/U11

**MARCOUVILLE CITY CPA 1 – 2 & 3** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29708833 - 29708878 & 29708923 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre MAGNY FC 1 – 2 & 3

**BRUYERES BERNES USM 1 – 2 & 3** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29708965 - 29709010 & 29719410 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre EZANVILLE US 1 – 2 & 3

**GARGES FCM 3** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de match n° 29708966 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ADAMOIS OL 4

**COSMO TAVERNY 1 – 2 & 3** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29709254 – 29709299 & 29709344 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ERMONT ACF 1 – 2 & 3

**PERSAN US 1 & 2** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29709256 & 29709301 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL RC 1 & 2

**CERGY PONTOISE FC 5 & 6** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713028 & 29713131 du 28/09/24 critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 3 & 4

**PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29712939 & 29712984 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC 1 & 2

**ARGENTEUIL FC 2 – 3 & 4** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29712982 – 29713027 & 29713130 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 4 – 5 & 6

**FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713319 – 29713420 - 29713465 & 29713510 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ERAGNY FC 3 – 4 – 5 & 6

**PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713320 – 29713421 - 29713466 & 29713511 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 3 – 4 – 5 & 6

**ARNOUVILLE FAS 1 – 2 – 3 & 4** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29713323 – 29713424 - 29713469 & 29713514 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

### CRITERIUM U12/U13

**FRETTOISE ES 1** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 29716261 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre MAGNY FC 3

**MONTMORENCY FC 3** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 29719247 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 6

### CRITERIUM U10 AVENIR

**ENTENTE SSG** : 2<sup>ème</sup> appel du résultat car non inscrit sur feuille de match n° 29491209 du 28/09/24 – critérium U10 Avenir contre ROISSY US

### CRITERIUM U12 AVENIR

**GARGES FCM** : 2<sup>ème</sup> appel de feuille de match n° 29491527 du 28/09/24 – critérium U12 Avenir contre COSMO TAVERNY

**CRITERIUM U13 Avenir**

**ST OUEN AS** : 1<sup>er</sup> appel de feuille de match n° 29491306 du 28/09/24 – critérium U12 Avenir contre ST BRICE FC

**AMENDES**

**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 4 & 5 sur matchs n° 29717092 & 29717133 – critérium U12/U13 du 05/10/24 contre FOSSES UF 1 & 2

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matchs n° 29718937 - 29719134 & 29719246 – critérium U12/U13 du 05/10/24 contre SOISY AM FC 2 – 3 & 4

**Amende : 15€ x 3 = 45€**

**VAUREAL FCM** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 29741383 – critérium U12/U13 du 05/10/24 contre ARGENTEUIL FC 3

**Amende : 15€**

**BEAUCHAMP AS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 6 sur match n° 29719409 – critérium U10/U11 du 28/09/24 contre MONTMAGNY FC 6

**Amende : 15€**

**CHAMPAGNE SFC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 29712983 – critérium U10/U11 du 28/09/24 contre CERGY PONTOISE FC 4

**Amende : 15€**

**PUISEUX LOUVRES FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 3 & 4 sur matchs n° 29712990 & 29713093 – critérium U10/U11 du 05/10/24 contre ES HERBLAY 7 & 8

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**CORMEILLAIS ACS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 29719133 – critérium U10/U11 du 28/09/24 contre ST PRIX ES 2

**Amende : 15€**

**MARCOUVILLE CITY CPA** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 2970836 & 29708881 – critérium U10/U11 du 05/10/24 contre BEAUCHAMP AS 2 & 3

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**ADAMOIS OL** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 - 2 & 3 sur matchs n° 29708793 - 29708838 & 29708883 – critérium U12/U13 du 05/10/24 contre MAGNY FC 1 - 2 & 3

**Amende : 15€ x 3 = 45€**

**ARNOUVILLE FAS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 29713424 – critérium U10/U11 du 28/09/24 contre ENTENTE SSG 4

**Amende : 15€**

**Prochaine Réunion lundi 14 octobre 2024**



## COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FEMININE

Commission du 8 Octobre 2024

Présents : MM Huart et MM JOLY

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

**ATTENTION :** La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

#### TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

#### Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, le terrain et le type de surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

**Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :**

Vous ne pouvez plus engager vos équipes dans FAL mais vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel, via la messagerie officielle, toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

**Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U13F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 5 octobre 2024.**

**INFO****RENTRE DU FOOT FEMININ  
LE 20 OCTOBRE 2024 à TAVERNY****Compléter votre inscription pour y participer****COURRIERS DES CLUBS****MONTMORENCY FC****Mail du 16/09/24**

Prise en compte de l'engagement de vos équipes U11F et U13F.

Veillez compléter vos engagements. Voir tableau à la fin de ce PV

**CERGY PONTOISE FC****Mail du 26/09/24****U13F**

À la suite de notre échange, nous supprimons votre équipe U13F 2 groupe B

**HERBLAY ES****Mail du 01/10/24****U13F**

À la suite de notre échange téléphonique, et vos mails.

Nous vous intégrons dans le groupe B groupe B en remplacement de Cergy Pontoise FC 2

Votre 1<sup>er</sup> match sera le 12/10/24 à Herblay

**ST PRIX ES****Mail du 01/10/24****U11F**

Nous avons pris votre en compte le retrait de vos U11F, à la suite d'une erreur, l'équipe n'a pas été retiré avant le début des épreuves. Nous faisons le nécessaire cette semaine.

**ST OUEN L'AUMONE AS**

Mail du 02/10/24

U13F Avenir

Nous prenons en compte le forfait général de vos U13F Avenir

**ST BRICE FC**

Mail du 07/10/24

U13F Avenir

Report de rencontre refusé, conformément au règlement.

La rencontre sera inversée.

Match n°29760866 contre Herblay ES le 19/10/24

**RENCONTRES REPORTEES**

09/11/24

**U13F – Groupe B**

DEUIL ENGHIEU FC 1 / HERBLAY ES 2

Match n°29746401 du 04/10/24

**MODIFICATIONS D'HORAIRE & LIEUX****ARGENTEUIL RC 1**

Footclub du 03/10/24

U13F - Groupe B

Match n°29746418

ARGENTEUIL RC 1 / ERAGNY FC 2

Changement de terrain : stade Roger Ouvrard à ArgenteuilHoraire : 11H**ENTENTE BEAUMONT MOURS 1**

Footclub du 06/10/24

U13F – Groupe D

Match n°29748151

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / PERSAN 03 US 1

Nouvel Horaire : 11H**APPEL A FEUILLES DE MATCHS & FMI**

U13F

**Groupe A**

ST OUEN L'AUMONE AS 2 / ARGENTEUIL FC 1

Match n°29746387

**1er appel le 08/10/24**

ENTENTE SOISY ESSG 2 / CORMEILLAIS ACS 1

Match n°29746386

**1er appel le 08/10/24****Groupe C**

ADAMOIS OL 1 / PERSAN US 03 1

Match 29746415

**1er appel le 08/10/24**



GROSLAY FC 1 / ARGENTEUIL RC 1

Match n°29746416

**1er appel le 08/10/24**

FOSSES US 1 / ERAGNY FC 2

Match n°29746417

**1er appel le 08/10/24**

#### Groupe D

MONTMORENCY FC 1 / VIARMES ASNIERES OL 1

Match n°29746445

**1er appel le 08/10/24**

COSMO TAVERNY 1 / ST BRICE FC 2

Match n°29746446

**1er appel le 08/10/24**

#### AVENIR

GONESSE RC 1 / GARGES LES GONESSE FCM 1

Match n°29760856

**1er appel le 08/10/24**

ERMONT AS 1 / ERAGNY FC 1

Match n°29760855

**1er appel le 08/10/24**

## AMENDES

#### ST OUEN L'AUMONE AS 1

U13F Avenir

Forfait General : **50€**

## PLATEAUX U7F ET U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

#### PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 – ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 – MERY-MERIEL FC – FRANCONVILLE FC
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – TAVERNY COSMO – ERMONT AMS
- PLATEAU 4 : 1<sup>er</sup> FEVRIER 2025 -
- PLATEAU 5 : 06 MARS 2025 -
- PLATEAU 6 : 05 AVRIL 2025 -
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 –



**CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F**

**Aucune joueuse U6F ne doit participer au plateau U9F  
et**

**Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F**

**Vous avez la possibilité de faire jouer 2 U7F par équipe de U9F**

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés**

**PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES**

**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 12 jours en amont.**

**Ex : plateau le 12/10 courriel complet avant le 30/09 midi**

**INFORMATION PLATEAU U7F et U9F**

**La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.**

**Elle doit comporter :**

**Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.**

**Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur**

**Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints**

**Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie**

**Que le plateau se soit déroulé ou non**

**Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)**

**Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau**





## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 08 OCTOBRE 2024

**Présents :** M. Lacour – Plassart.

### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH**

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)  
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter**

**La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

**Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.



La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

## FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

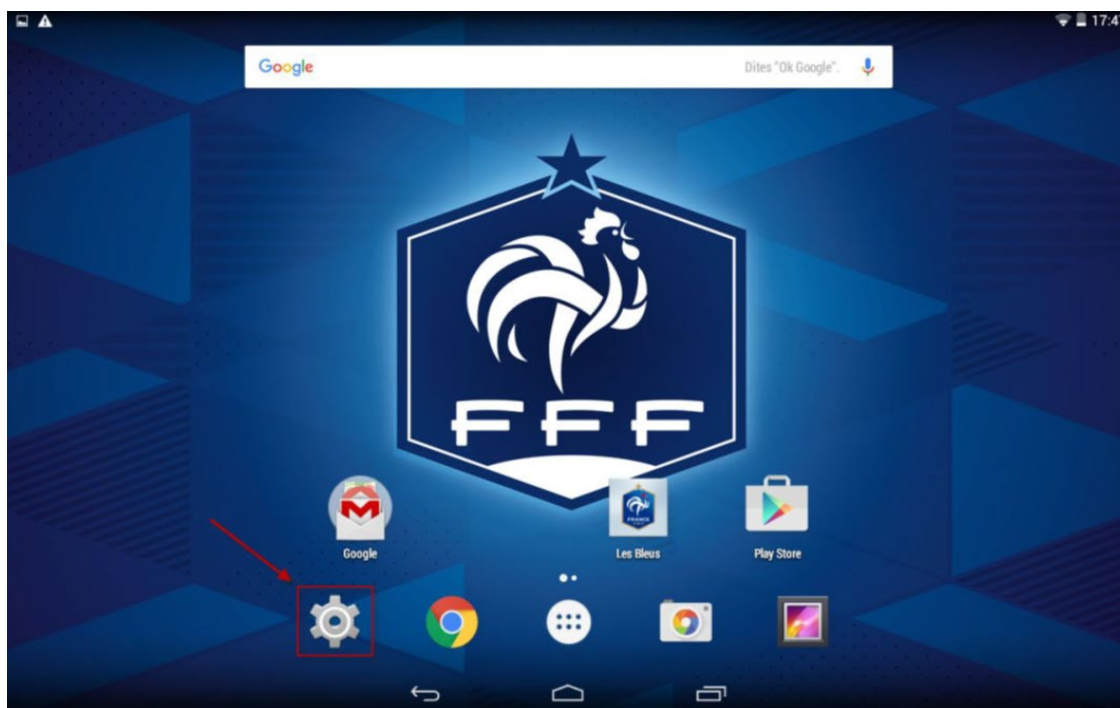
### Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

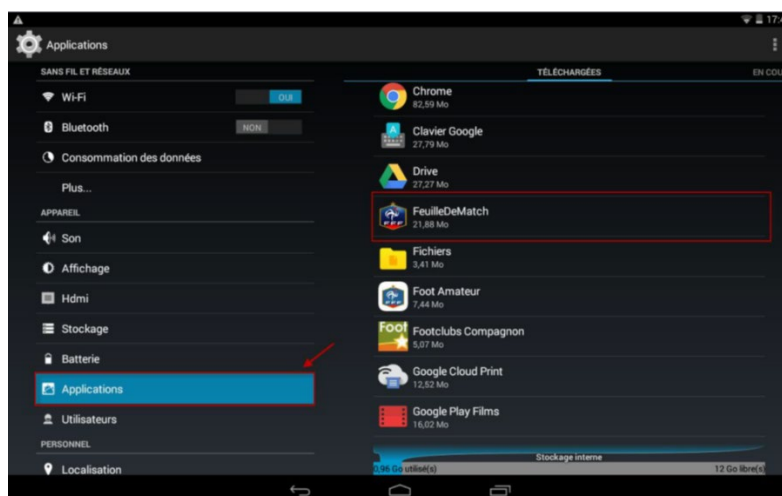
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

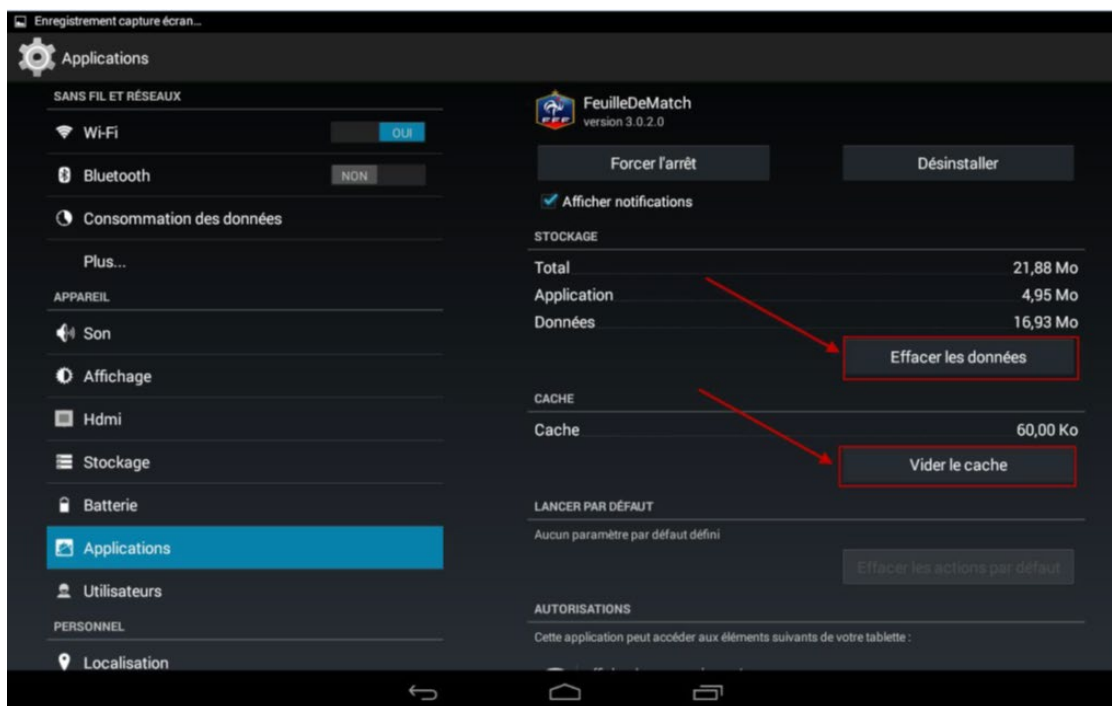
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



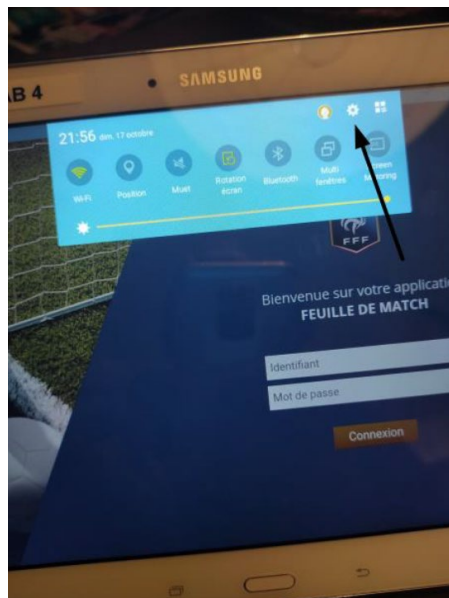
☐ Effacer les données et vider le cache



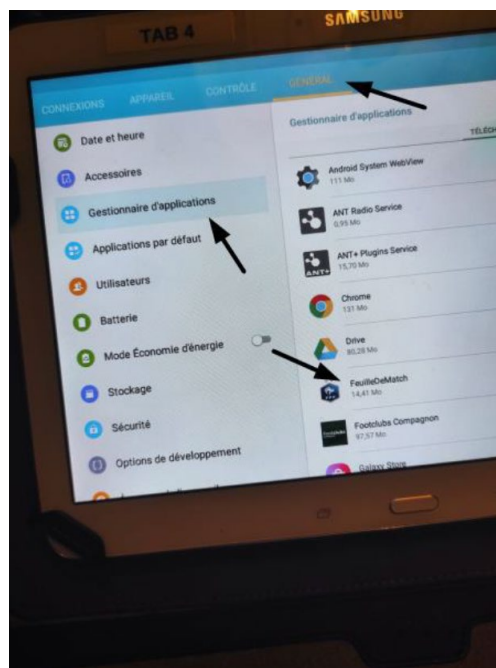
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

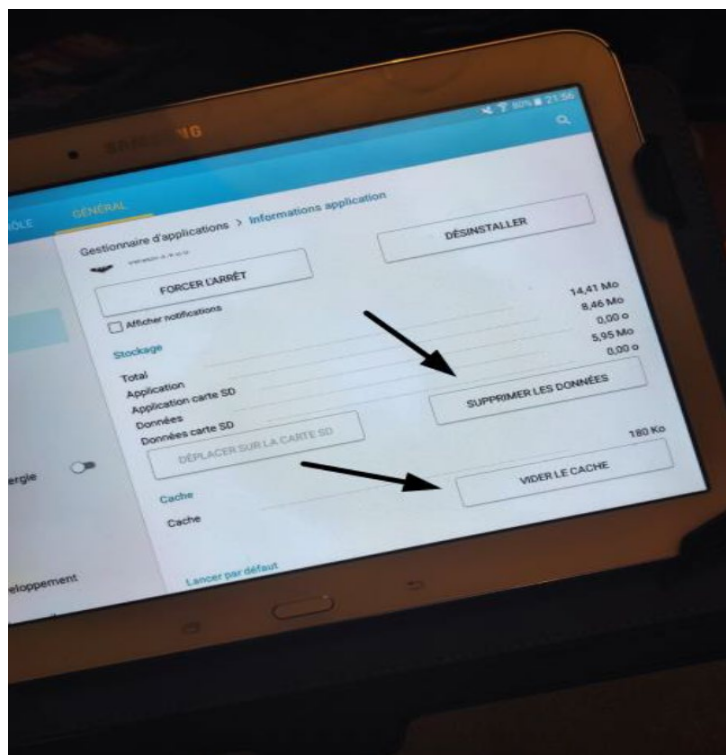
☐ Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



## 🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes

## RÈGLEMENT FM

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bskmanager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 08 OCTOBRE 2024

**Présents** : MM. Gomes – Letellier- Plassart – Da Mata.

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

*Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).*

*La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.*

## SECURITÉ

### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## CLASSEMENT

**Ville de FOSSES** : NNI 952500101

Le club de FOSSES FU a avisé le DVOF que la municipalité avait effectué des travaux sur le Stade Auguste DELAUNE. La CDTIS 95 va faire le nécessaire pour classer cette installation.

**Ville de LE THILLAY** : NNI 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

**Ville de BEAUMONT SUR OISE** : NNI 950520102

M. PLASSART et M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 04 octobre 2024 à 20h30 au Stade Gilles DEDENEVE, Avenue du Président WILSON pour de classement de l'éclairage.

## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

### RAPPEL

*Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.*

*(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).*



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DES LOIS DU JEU

RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2024

**Présents** : Mme CAZENAIVE - M. CALLEWAERT –M. GOUNOT – M. GUILLEMET

### INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

**Match N° 29244544 : COUPE DU COMITÉ U16  
FC ECOUEN 2 / AS ST OUEN L'AUMÔNE 2  
du 29/09/2024**

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club du FC ECOUEN portant sur le nombre de tirs au but lors de la séance de tirs au but qui a départagé les 2 équipes.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre et le courrier de réclamation du club FC ECOUEN.

- Considérant que la rencontre s'est soldée sur un score de parité
- Considérant qu'une séance de tirs au but doit être organisée afin de départager les 2 équipes
- Considérant que cette séance doit être composée de 5 tirs pour chaque équipe comme stipulé dans l'article 14.2 du règlement spécifique de la Coupe du Comité U16
- Considérant que le rapport de l'officiel confirme que seulement 3 tirs de chaque équipe ont eu lieu.

La Commission décide que la séance de tirs au but est à refaire avec 1 arbitre officiel à la charge du District.

La Commission rappelle que seuls les joueurs ayant terminé la rencontre précitée peuvent participer à cette séance.

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF.*

*PV transmis à la Commission Départementale Coupes pour date à fixer et à la Commission Départementale de l'Arbitrage*